

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201121-20230530-2023_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023/19

Nombre de Conseillers
En exercice : **11**
Présents : 10
Votants : 10

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le TRENTE MAI

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 23/05/2023

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Carole DEHAVANNE

Secrétaire : Annie BORY

Délibération publiée le 02/06/2023

TRAVAUX DE MODIFICATION DE LA COMMANDE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU PARKING DE LA SALLE ST PIERRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de modification de la commande d'éclairage public du parking de la salle des Fêtes.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Modification de la commande d'éclairage Public du parking de la salle des Fêtes	1 738 €	45.0 %	782 €
TOTAL	1 738.21 €		782.19 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Modification de la commande d'éclairage Public du parking de la salle des Fêtes" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 1 an.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Fait à JARNOSSE, le 30 mai 2023

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Annie BORY

